



Municipalité de Grand-Métis

AUX CONTRIBUABLE DE LA MUNICIPLITÉ DE GRAND-MÉTIS

**AVIS PUBLIC  
CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière- trésorière de la municipalité de Grand-Métis ;

Que lors de la séance ordinaire du 7 mars 2022, un AVIS DE MOTION a été donné à l'assemblée du Conseil, le **projet de règlement 2022-0241 modifiant le règlement 2018-0213 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Grand-Métis** sera présenté pour adoption suite à la modification de la loi.

Ce règlement édicte des valeurs et des règles de conduite applicables aux élus et employés de la municipalité de Grand-Métis ainsi que les mécanismes d'application de contrôle et de sanction :

- Les valeurs de la municipalité : l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers tous, la loyauté envers la municipalité et la recherche d'équité;
- Les règles de conduite pour prévenir : les situations où l'intérêt personnel d'un élu ou d'un employé municipal pourraient influencer l'indépendance de jugement, le favoritisme, les abus de confiance ou toute inconduite portant atteinte à la dignité de la fonction d'élu ou d'employé municipal;
- Ces règles de conduite comprennent notamment une restriction quant à l'usage de ressources municipales, de renseignements privilégiés, l'après-mandat et les annonces lors d'activités de financement politique;
- Les mécanismes de contrôle et de prévention des manquements aux règles déontologiques et les sanctions applicables sont : réprimande, participation à une formation donnée par la Commission municipale du Québec, la remise à la Commission municipale des dons ou avantages reçus, remboursement de rémunérations ou de sommes, pénalités et suspension;

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en ligne sur le site web de la municipalité ou durant les heures régulières de bureau à l'hôtel de ville de Grand-Métis au 70, chemin Kempt à Grand-Métis lorsque la situation sanitaire le permet.

**DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 14 MARS 2022**

Chantal Tremblay,  
Directrice générale, greffière-trésorière

**CERTIFICATION DE PUBLICATION**

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 9h00 heure et 10h00 heure le 14<sup>ème</sup> jour de mars 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 14<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2022

Directrice générale, greffière-trésorière